



Commune de PRESINGE

Dans sa séance du 12 mai 2026, le Conseil municipal de Presinge a pris les décisions suivantes :

Délibération N° 12/2026

Pour l'approbation des comptes annuels 2025 dans leur intégralité

Le conseil municipal décide par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2025 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultat 2025 pour un montant de 3'697'146.50 F aux charges et de 3'719'754.97 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 22'608.47 F.
Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 22'608.47 F et résultat extraordinaire de 0 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2025 pour un montant de 220'961.97 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 220'961.97 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2025, totalisant à l'actif et au passif un montant de 76'481'226.21 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2025 pour un montant total de 16'266.96 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Délibération N° 13/2026

Ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de 30'000 F destiné à l'étude de la réfection d'un pont au chemin de Pré-Rojoux, parcelle dp 2368

Le conseil municipal décide par 8 oui, 0 non et 1 abstention,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire 2026 de 30'000 F destiné à l'étude (phases 31 à 33) de la réfection d'un pont au chemin de Pré-Rojoux, parcelle dp 2368, ainsi qu'aux frais de tiers liés à cette dernière.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de fonctionnement 2026 sur le compte 6150.00.31320.00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire la fortune nette.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie de Presinge, le mardi de 8h à 10h00, le mercredi de 10h00 à 12h30, le jeudi de 16h30 à 18h00 et le vendredi de 10h00 à 11h30.

Dernier jour du délai référendaire : 30.06.2026
Presinge, le 21 mai 2026

.....